

Durée de la procédure : **10'**

## ÉTAPES DU PARAMÉTRAGE DE LA COTISATION CASC-SVP EN DSN

### **PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE**

### **PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE**

### **PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN**

#### **Section 1 : Paramétrage organisme**

#### **Section 2 : Paramétrage DSN**

### **PARTIE 4 : DANS LA DSN**

Nous vous informons que depuis la période d'emploi de janvier 2025 (dépôt DSN au 5 ou au 15 février 2025), la cotisation CASC-SVP est déclarée en DSN.

Si vous êtes concernés, vous avez reçu un mail de la part d'AUDIENS/AGEPRO vous indiquant :

- L'intégration de la cotisation CASC-SVP en DSN.
- La mise à disposition des fiches de paramétrage sur Net Entreprises (avec les prévoyances Audiens).

Le présent document vous permettra d'effectuer les manipulations afin d'intégrer la cotisation CASC-SVP à la DSN. Ces différentes étapes sont à réaliser pour tous les dossiers concernés par cette cotisation.

**Attention :** la cotisation doit être présente sur les bulletins de paie pour qu'elle puisse être envoyée dans la DSN.

### PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

Dans un premier temps, vous devez récupérer la fiche de paramétrage mise à disposition par Audiens, elle vous donnera les éléments à renseigner dans Studio. Pour cela :

1.1. Connectez-vous sur votre espace de dépôt des DSN.

1.2. Cliquez sur « **Accéder aux fiches de paramétrage** ».

The screenshot displays the 'Historique des échanges' and 'Récapitulatif' sections. The 'Récapitulatif' section shows a table with columns for 'Déclarations non transmises', 'Déclarations rejetées', and 'Déclarations conformes'. Below this, the 'Dépôt d'un nouveau fichier' section is visible, including a 'Choisir un fichier' button and an 'ENVOYER' button. The 'Services complémentaires' section at the bottom lists various links, with 'Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage' highlighted by an orange circle.

1.3. Téléchargez la fiche de paramétrage des prévoyances AUDIENS (P0983).



Précisions : dans la fiche de Paramétrage AUDIENS, la cotisation CASC-SVP fait une distinction entre « **Cadres et assimilés** » et « **ETAM** » mais la codification est identique. Dans Studio, le paramétrage est fait sur quatre modules : trois pour les salariés intermittents (cadres, non cadres et artistes) et un pour les salariés permanents.

### PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

Pour cela, dans un second temps, vérifiez le numéro de module sur lequel est calculée la cotisation CASC-SVP.

Par défaut, les module pré-paramétrés sont les suivants :

- ✓ **149000** « **CASC-SVP INTERMITTENT CADRE** »,
- ✓ **149001** « **CASC-SVP INTERMITTENT NON CADRE** »,
- ✓ **149002** « **CASC-SVP ARTISTE** »,
- ✓ **149003** « **CASC-SVP PERMANENT** ».

Identifiez le/les module(s) de la cotisation CASC-SVP sur un historique.

**Exemple :** Les modules identifiés sont les modules par défaut

148511	CONGES SPECTACLES			5 287,99	15,500	819,64
148700	COTISATION SYNDICALE			5 287,99	0,500	26,44
149000	CASC-SVP INTERMITTENT CADRE			216,00	0,400	0,86
149001	CASC-SVP INTERMITTENT NON CADRE			15 962,91	0,400	63,85
149002	CASC-SVP ARTISTE			4 573,47	0,400	18,29
149003	CASC-SVP PERMANENT			3 353,87	0,400	13,42
149500	PROVISIONS CONGES			5 353,87	10,000	555,39
149600	CHARGES SUR PROVISIONS			335,39	50,000	167,69

**Exemple :** Les modules identifiés sont des modules spécifiques (dans notre exemple 1 module unique pour les salariés intermittents et un module unique pour les salariés permanents).

142533	A.G.S. INTERMITTENT			10 885,10	0,250	27,22
142655	A.G.S. PERMANENT			3 353,87	0,250	8,38
144400	CASC-SVP INTERMITTENT			20 752,38	0,400	83,00
144401	CASC-SVP PERMANENT			3 353,87	0,400	13,42
148511	CONGES SPECTACLES			5 287,99	15,500	819,64
148700	COTISATION SYNDICALE			5 287,99	0,500	26,44

Dans cet exemple la cotisation CASC-SVP est paramétrée sur les modules 144400 et 144401.

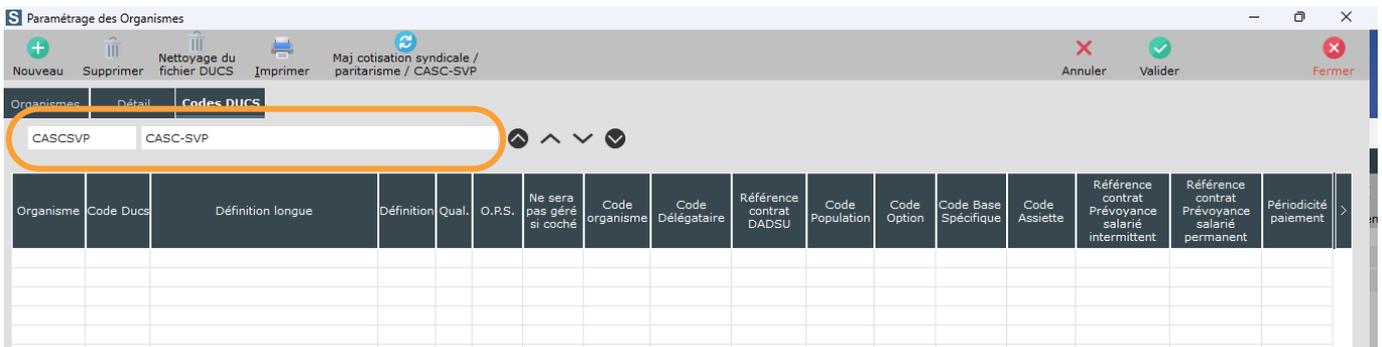
Pour que la cotisation CASC-SVP soit correctement déclarée en DSN, vous devez impérativement utiliser les modules que nous avons créés à cet effet et désactiver ceux mis en place antérieurement à 2025 dans votre (vos) plan(s) de paie.

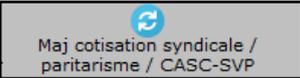
Le document « **Activation de la cotisation CASC-SVP** » vous aidera dans cette démarche.

### PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN

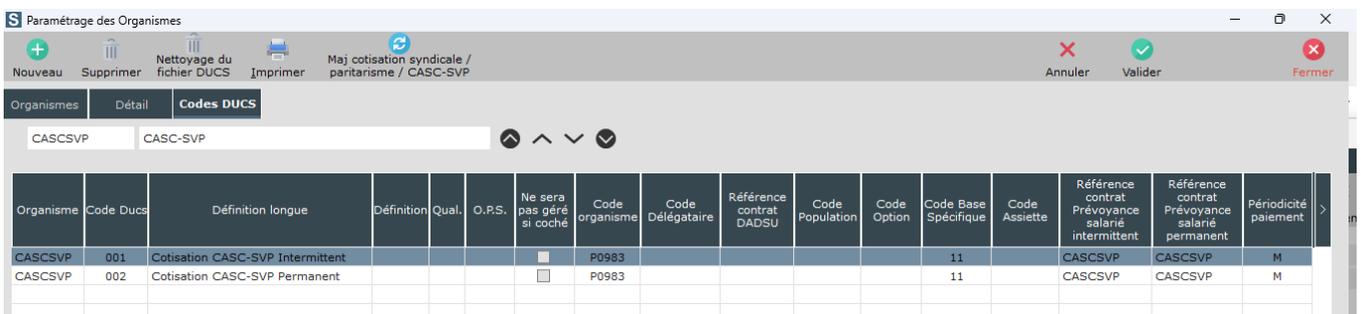
#### Section 1 : Paramétrage organisme

Afin de paramétrer la cotisation CASC-SVP en DSN, rendez-vous dans le menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Organismes Sociaux** ». Sélectionnez l'organisme **CASC-SVP** et cliquez sur l'onglet « **Codes DUCS** ». *S'il n'est pas déjà existant, l'organisme CASC-SVP est créé automatiquement lorsque vous accédez au paramétrage des organismes sociaux.*



Cliquez ensuite sur le bouton . Les informations se mettront automatiquement à jour.

À l'information « **Mise à jour effectuée !** », cliquez sur le bouton . Vérifiez le paramétrage avec la fiche de paramétrage AUDIENS.



Cliquez sur le bouton .

 Si le message suivant s'affiche : « La cotisation CASC-SVP n'est pas active dans ce dossier, vous devez l'activer si vous êtes concernés ».

Cela signifie que le module de la cotisation CASC-SVP n'est pas activé. Afin de l'activer, dans le menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ». Entrez le numéro de module **1490** et positionnez-vous sur le module **1490/00 « CASC-SVP INTERMITTENT CADRE »**. Dans la colonne « **Actif** » sélectionnez « **Oui** » (pour information, une fois validé le « **Oui** » ne sera plus affiché). Répétez ces manipulations sur les modules **1490/01 « CASC-SVP INTERMITTENT NON CADRE »**, **1490/02 « CASC-SVP ARTISTE »** et **1490/03 « CASC-SVP PERMANENT »**.

Attention : En fonction des options que vous avez sélectionnées dans le paramétrage du dossier (« **Paramétrage** » / « **Dossier** » / Onglet « **Paramètres** » / « **Lignes présentes dans le plan de paye** ») soit :

- ✓ Les 4 modules (**1490/00 « CASC-SVP INTERMITTENT CADRE »**, **1490/01 « CASC-SVP INTERMITTENT NON CADRE »**, **1490/02 « CASC-SVP ARTISTE »** et **1490/03 « CASC-SVP PERMANENT »**) seront affichés.
- ✓ Les 3 modules des salariés intermittents (**1490/00 « CASC-SVP INTERMITTENT CADRE »**, **1490/01 « CASC-SVP INTERMITTENT NON CADRE »** et **1490/02 « CASC-SVP ARTISTE »**) seront affichés.
- ✓ Seul le module **1490/03 « CASC-SVP PERMANENT »** sera affiché.

**Attention :** si vous avez déjà effectué des bulletins sur la période à déclarer sans que ce module soit actif, vous devrez les recalculer car la cotisation n'est pas présente sur les bulletins.

### Section 2 : Paramétrage DSN

Pour que la déclaration de la cotisation CASC-SVP soit correctement effectuée en DSN, indiquez le module spécifique sur lequel elle est calculée.

Pour cela, sur la fenêtre de la DSN, cliquez sur l'onglet « **Paramètres** ».

Veillez préparer l'imprimante avec du papier blanc

Mois 1 Année 2025

Type DSN Standard

Phase DSN Phase 3

Nature DSN 01 DSN mensuelle

Type DSN 01 Déclaration normale

Type traitement Test Blocs de versement Oui

Pré-Contrôle DUCS Non Calcul exonération Non

Déclarer les blocs annuels Non BOETH annuelle Non

Edition de l'état des charges Non CSA annuelle Non

Régularisation du PAS Non Solde TAPPR Non

du Salarié No au Salarié No zzzzzzzzzz

Type de sortie

Impression  Affichage  Pdf

Répertoire des DSN C:\Users\Agnès\Desktop\

Fichier d'export DSN\_XOTIS MATRICES\_SALAIRES PCG\_2025\_01

Répertoire

Mes préférences

Autocontrôle DSN

Désactiver Autocontrôle

Mise à jour autocontrôle DSN

Valider Fermer

Cliquez sur le bouton , la seconde page de paramétrage apparaît. Cliquez dans l'onglet

**Modules syndicat, paritarisme et divers**

. Dans le champ « **CASC-SVP** », vérifiez que les numéros des modules suivants

sont bien indiqués : 149000, 149001, 149002 et 149003. Cliquez sur le bouton  pour mémoriser la modification.

Paramétrage des Modules

✓ Valider ✗ Fermer

Général **Modules syndicat, paritarisme et divers**

Module Cotation Syndicale au SPI	<input type="text" value="148701"/>	Module(s) de Droit d'auteur	<input type="text"/>
Module Cotation Syndicale à l'USPA	<input type="text" value="148720"/>	Module(s) de Droit de doublage	<input type="text" value="125097,125098"/>
Module Cotation Syndicale à l'UPCPUB	<input type="text" value="148730"/>	Module(s) de Droit de rediffusion	<input type="text" value="120549,120550,120551"/>
Module Cotation Paritarisme FCAP EAC	<input type="text" value="151220"/>		
Module(s) de Cotation Paritarisme APPAV	<input type="text" value="151510,151511,151512,151513,151514,151515"/>		
<b>CASC-SVP</b>	<input type="text" value="149000,149001,149002,149003"/>		
Module non utilisé	<input type="text"/>		

### PARTIE 4 : DANS LA DSN

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une prévoyance, les consignes données par AUDIENS prévoient que la cotisation CASC-SVP doit être déclarée en DSN de la même façon qu'une prévoyance.

Dans la DSN, la cotisation CASC-SVP est déclarée sous le code organisme de la prévoyance AUDIENS (P0983).

DUCS Organisme CASC-SVP				
Période : 02/2025				
001	Cotisation CASC-SVP Intermittent	20 752,38	0,400	83,00
002	Cotisation CASC-SVP Permanent	3 353,87	0,400	13,42
Nombre de lignes : 2				96,42
Montant du règlement				96,42
Banque : TOTO / NSMBFRPPXXX / FR7630788001000860044000782				Mode de paiement <u>Prélèvement SEPA</u>

#### Section 1 : Maille agrégée

L'affiliation à la cotisation CASC-SVP est envoyée dans le bloc **S21.G00.15** « *Adhésion prévoyance* ».

Le montant du versement est envoyé dans le bloc **S21.G00.20** « *Versement organisme de protection sociale* » et dans le bloc **S21.G00.55** « *Composant du versement* ».

#### Section 2 : Maille nominative

Pour chaque salarié et pour chaque bulletin dans lequel elle est calculée, la cotisation CASC-SVP est déclarée via les blocs :

- **S21.G00.70** « *Affiliation prévoyance* »,
- **S21.G00.78** « *Base assujettie* », dont le code de base assujettie est valorisé à **31** « *Éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire* »,
- **S21.G00.79** « *Composant de base assujettie* » dont le type de composant est valorisé à **11** « *Tranche A prévoyance* »,
- **S21.G00.81** « *Cotisation individuelle* ».